



UN ÉTABLISSEMENT POUR ADULTES

Il semble que de nombreux adultes n'aient pas eu accès à l'écriture et à la lecture en raison de leur handicap visuel. Nous pensons qu'ils ne doivent pas être laissés au bord du chemin.

Le pôle EADV s'efforcera donc d'envisager de mettre en place une structure permettant de répondre à leurs besoins particuliers : apprentissage de l'écriture et de la lecture, du calcul de base, de la bureautique, des activités de la vie journalière. Ce dispositif pourrait être opérationnel dès septembre 2026.

OPTIME (On peut toujours s'instruire et mieux être.)

Tout adulte faisant preuve d'une réelle motivation peut accéder à des savoirs, après une éventuelle remise à niveau qui est fonction de son cursus scolaire passé.

C'est pourquoi, au sein du pôle EADV, va naître un établissement ouvert aux adultes déficients visuels, dont le but premier sera de définir, pour chaque adulte, un programme d'apprentissage ou de réapprentissage défini en tenant compte des besoins particuliers de chacun d'entre eux. Ces besoins devront prendre en compte la scolarité antérieure ou son absence, l'âge de survenue de la perte de la vue, les différents critères motivant la demande d'inscription de l'adulte et ses aspirations futures.

Avec l'adulte, rien ne pourra se faire sans son adhésion au projet individuel qui lui sera proposé dès son entrée dans l'établissement.

Suivant les cas, un examen ophtalmologique sera exigé ainsi qu'un entretien avec un psychologue.

Au sein d'OPTIME, la prise en charge comprendra divers enseignements et rééducations adaptés au cas de chaque apprenant. Cet établissement pourra accueillir les stagiaires à partir de 2026. Les matières proposées :

- Remise à niveau en braille ou en écriture et lecture ordinaire (malvoyants),
- Français, calcul de base (4 opérations dispensables pour la vie courante),
- Dactylographie et bureautique,
- Histoire-géographie,
- Instruction civique (droits et devoirs d'un citoyen gabonais même handicapé),
- Activités de la vie journalière,
- Orientation et mobilité (locomotion).
- Sports adaptés (si possible)

C'est pour ouvrir le champ des possibles de la vie de la personne en situation de handicap visuel que le pôle d'Enseignement Adapté se fixe pour but de placer la personne déficiente visuelle dans les meilleures conditions de scolarisation, pour une inclusion scolaire et socio-professionnelle optimales, en fonction des capacités et des motivations des apprenants.

CONTACTS

Tel : +241 011 744 226 | +241 011 705 951

Email : info@fondationhorizonsnouveaux.com

Web : www.fondationhorizonsnouveaux.com

05, Impasse Horizons Nouveaux, Acae, Libreville | GABON





OBJECTIFS ET MOYENS

Le pôle d'Enseignement Adapté pour déficients visuels est au service de tous les déficients visuels qui, au cours de leur enfance, de leur adolescence ou même durant leur vie d'adulte, auront besoin des compétences de ses professionnels, pour un parcours scolaire, un conseil, une remise à niveau, une information ou une formation technique.

Il s'adresse également aux familles ayant en leur sein une personne aveugle ou malvoyante. Son souhait est de rester à l'écoute des besoins et des demandes de chaque personne (enfant, adolescent ou adulte) en situation de handicap visuel et des familles concernées par ce handicap de l'un de leur membre.

OBJECTIFS

- Scolariser les enfants à partir de l'âge de 3 ans, afin de pallier le plus rapidement les difficultés d'acquisitions entraînées par l'absence ou le manque de vision (partielle ou parcellaire ne permettant pas une lecture aisée et efficace), difficultés dans les déplacements et les gestes du quotidien.
- Offrir aux déficients visuels la possibilité de lire et de se documenter par la mise en place d'une bibliothèque adaptée comprenant des ouvrages accessibles : braille, gros caractères, ouvrages numériques.
- Conseiller les familles dans le but de les aider et de les encourager dans leur rôle d'éducateurs de leurs enfants en situation de handicap visuel : comment faciliter la vie et la communication avec leur enfant ?
- Aider les adultes ayant perdu la vue totalement ou partiellement : formation à l'utilisation d'un ordinateur avec dispositifs adaptés comme synthèse vocale ou terminal braille afin de pouvoir lire l'écran et écrire plus aisément.
- Permettre aux élèves ayant acquis suffisamment de maîtrise de leurs outils de travail et d'apprentissage de rejoindre un établissement scolaire dit ordinaire, autrement dit pour que l'inclusion lui soit possible et facilitée, avec un accompagnement organisé comprenant un professeur accompagnant et un éducateur.
- Développer un service de transcription et d'adaptation de documents enrichissant la bibliothèque adaptée et s'ouvrant à tout le Gabon, et pourquoi pas à la sous-région, pour tous les déficients visuels, élèves, étudiants, adultes. Ce service, en se déployant, pourra répondre à la demande de particuliers et d'établissements accueillant des déficients visuels.

MOYENS

L'ÉTABLISSEMENT WISI

Il accueille les enfants âgés de 3 à 16 ans, soit dès l'âge de la classe du pré-primaire, pour un effectif de 50 élèves maximum. Les enfants peuvent y suivre une scolarité adaptée. Ils y apprennent à lire et à écrire en braille ou en écriture ordinaire agrandie, suivant leurs possibilités de vision individuelle. Quand les techniques d'écriture, lecture, calcul sont acquises avec le matériel adapté, il leur est enseigné la bureautique (apprentissage du clavier de l'ordinateur, des logiciels indispensables à la communication avec les personnes qui les entourent) pour qu'il leur soit plus aisés d'être ensuite scolarisés en milieu ordinaire. Mais la scolarisation en inclusion nécessitera toujours un accompagnement de l'établissement pour l'adaptation des documents et des livres scolaires.

Outre les enseignements scolaires des matières au programme du Gabon, les élèves apprendront à s'orienter, se déplacer plus aisément, à pratiquer les gestes de la vie quotidienne indispensables, ce qu'ils ne peuvent imiter comme les autres enfants.

Si le besoin s'en fait sentir, les élèves disposeront des services d'un psychologue, d'un orthoptiste ou d'un orthophoniste. Cet établissement accueillera les premiers enfants dès septembre de la rentrée prochaine.

SERVICE TRANSCRIPTION

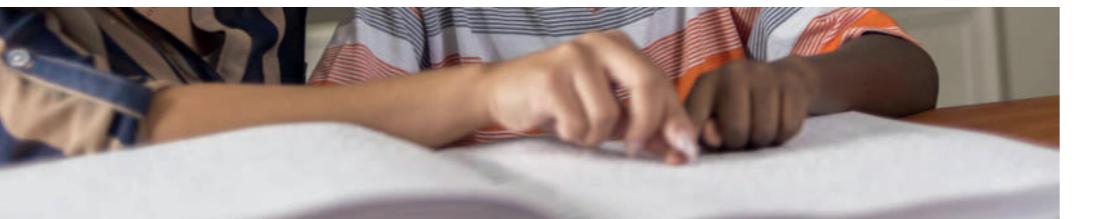
Au sein de l'établissement Wisi figurera un service de transcription : ce service, en lien avec les enseignants, produira en braille ou en gros caractères tous les documents nécessaires aux apprentissages des élèves, qu'ils soient scolarisés au sein de l'établissement ou qu'ils soient en inclusion scolaire. Ce service prendra, à la longue, de plus en plus d'importance pour répondre aux besoins des élèves du pays. Il sera opérationnel dès la reprise des activités à la Fondation, c'est-à-dire 2024-2025.

BIBLIOTHÈQUE

La Fondation Horizons nouveaux va se doter d'une grande bibliothèque dans le pôle Formation avec différents ouvrages sur le handicap et des outils adaptés pour rendre la connaissance accessible à tous. La bibliothèque du pôle EA pour le jeune mal/non-voyants constitue les prémisses de cette grande bibliothèque. Comme le service de transcription, cette bibliothèque évoluera au fur et à mesure de l'acquisition de son fond documentaire : celui-ci, au début constitué de livres scolaires et de littérature en braille ou en gros caractères, se développera en accédant aux ouvrages numériques dès qu'il sera possible d'équiper ce service de matériel adapté. Il permettra aux étudiants des universités de venir y chercher de la documentation. Il est souhaitable que ce service s'accroisse et s'ouvre à tous les déficients visuels, quel que soit leur lieu de résidence, leur lieu d'étude ou de travail. Ce dispositif sera opérationnel dès septembre 2026.

L'INCLUSION SCOLAIRE

Ce service travaillera avec le service de la promotion de l'éducation inclusive. Il s'appuiera sur une



équipe composée d'un enseignant accompagnant et d'un référent de l'établissement d'accueil de l'élève en inclusion, afin que tous les besoins de l'élève trouvent une réponse dans les temps impartis, autrement dit sans retards. Ce binôme enseignant + référent permettra un travail où se joindront une bonne communication et la compréhension mutuelle des équipes pédagogiques concernées au centre desquels seront les élèves. Ce service pourrait être opérationnel dès janvier 2027.

CONSEIL AUX FAMILLES

Il pourra être instauré un espace d'échange avec les familles, afin de les aider à mieux comprendre les difficultés rencontrées par leur enfant et de les encourager dans leur rôle de parents, pour l'éducation et une meilleure intégration de l'enfant dans le milieu familial si besoin, en raison des difficultés liées au handicap visuel.

Des cours de braille pourront leur être proposés pour qu'ils puissent lire avec leur enfant, par exemple.

Ce dispositif se mettra en place en janvier 2025.

Marie Renée HECTOR ➔
Directeur du Pôle Enseignement Adapté

